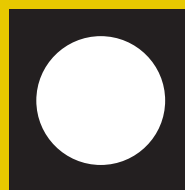


Spécial élections régionales wallonnes



13 juin
2004

Supplément d'Union & Actions n° 16 du 16 avril 2004

| | |
|------------------------------------|---------|
| • Editorial : Emplois et bien-être | >>>>> 2 |
| • A quoi servent les entreprises ? | >>>>> 2 |
| • Wallonie : le tableau de bord | >>>>> 3 |
| • Les idées des entrepreneurs | |
| Economie et Innovation | >>>>> 4 |
| Emploi et Formation | >>>>> 5 |
| Environnement et Energie | >>>>> 7 |
| Gouvernance | >>>>> 8 |



uwe

UCM

“En Wallonie en 2004, l'intérêt bien compris des entrepreneurs, créateurs de richesses et d'emplois, se confond avec l'intérêt général.”



Henri Mestdagh
Président de l'IUWE



Roger Mené
Président de l'UCM

Editorial

L'entrepreneur : source d'emplois et de bien-être

L'UCM et l'IUWE ont souscrit aux objectifs du Contrat d'Avenir pour la Wallonie. Retrouver la moyenne européenne en matière d'emploi et de PIB (richesse produite) par habitant d'ici 2010, c'est à la fois ambitieux et raisonnable. Par sa situation géographique, ses universités, son savoir-faire... notre région a tous les atouts en main pour tourner la page des restructurations industrielles et ne plus être à la traîne économiquement.

Réussir le redressement implique de créer 20.000 nouvelles entreprises d'ici 2010, et de permettre à celles qui existent de se maintenir et de grandir. Les Wallons et les Wallonnes ont des projets, du talent, du courage.

Il est impossible de forcer quelqu'un à entreprendre ou à développer son affaire, mais il est facile de l'en dissuader. Lever les handicaps, multiplier les incitants : voilà ce que nous demandons aux autorités régionales comme aux autres. Depuis la signature du Contrat d'Avenir en 1999, certains progrès ont été faits. L'état d'esprit s'est amélioré. Mais les chiffres démontrent que les efforts sont encore insuffisants. Si l'écart entre la Wallonie et les régions voisines ne se creuse plus, il ne se réduit pas significativement. Or, le temps presse. La situation politique belge, l'unification européenne et la perspective du vieillissement de la population imposent de remonter la pente plus rapidement. Rencontrer les besoins sociaux n'est possible qu'avec une économie à la pointe.

Pour inciter davantage de Wallons et de Wallonnes à créer leur emploi et celui des autres, il faut rendre à l'acte d'entreprendre toute sa noblesse. Ce "Spécial Elections" rassemble une série de propositions concrètes pour réduire les obstacles (administratifs, financiers, fiscaux...). Il suggère également de développer des politiques qui permettent à l'activité de se déployer dans les nouveaux secteurs de biens et de services. Etre à la pointe dans certains créneaux des nouvelles technologies est une condition de développement. La pratique du "clustering" ou l'accès à la Recherche & Développement sont des outils indispensables, tout comme la formation de personnes hautement qualifiées.

Pour favoriser la croissance des entreprises, les postes budgétaires qui supportent directement le développement économique doivent augmenter plus rapidement que le PIB. Il ne s'agit pas seulement des aides à l'emploi ou aux investissements, mais les pouvoirs publics doivent construire une infrastructure (y compris en télécommunications) et un environnement qui permettent aux entreprises de s'épanouir.

L'UCM et l'IUWE ne réclament pas de "cadeaux". Nos propositions visent simplement à aider le futur gouvernement à poser les bons choix pour créer un climat plus favorable à toutes les initiatives. Nous sommes persuadés que, en Wallonie en 2004, l'intérêt bien compris des entrepreneurs, créateurs de richesses et d'emplois, se confond avec l'intérêt général.

A quoi servent les entreprises ?

Vivre d'amour et d'eau fraîche ? Nos besoins vont un peu au-delà de cette vision romantique : manger, boire, dormir, apprendre, nous distraire, nous cultiver, nous soigner... Pas de pain sans boulanger : tous les produits que nous consommons, tous les objets dont nous sommes entourés, ont été fabriqués par des entreprises. Pour produire ces biens et ces services, il faut combiner des personnes et du matériel : ordinateurs, véhicules... Les entreprises - grandes et petites, employeurs et indépendants - sont **INDISSOCIABLES** de notre vie quotidienne.

Produire ce dont nous avons besoin pour vivre : voilà la raison d'être des entreprises

En vendant ses biens et ses services, l'entreprise va payer les salaires des personnes qu'elle emploie, mais aussi des impôts et des charges sociales. L'État dépense cet argent pour payer les fonctionnaires, les routes, les écoles, les médecins... et le distribue aussi aux chômeurs, aux malades ou aux pensionnés. L'entreprise va utiliser une partie des bénéfices pour faire de nouveaux investissements - du nouveau matériel, de nouvelles machines - ou pour payer des gens qui réfléchiront aux moyens de fabriquer des produits qui répondent encore mieux à nos besoins.

Tout cela pour dire quoi ? Qu'une société, pour exister, a besoin d'un certain volume d'entreprises. Si les entreprises sont trop peu nombreuses, les recettes d'impôts et les budgets de sécurité sociale sont trop minces. Et c'est tout le niveau de vie de la société qui en pâtit : enseignement sous-financé, dépenses culturelles amaigries, soins de santé menacés, etc.

Tableau de bord de l'économie wallonne

Par rapport à la Belgique, la Wallonie reste dans le rouge. Quatre indicateurs importants sont particulièrement inquiétants.

La population wallonne représente **32,5 %** de la population belge.

Les investissements ne représentent que **21,9 %** des investissements belges.

Le PIB (richesse produite) wallon ne représente que **23,7 %** du PIB belge.

Le nombre d'entreprises ne représente que **27,5 %** du total belge.

Et logiquement, les chômeurs wallons représentent **45,7 %** des chômeurs du pays.

Cela dit, trois signaux positifs permettent d'espérer des évolutions favorables.

Compte tenu des transferts financiers et des navetteurs, le revenu disponible des ménages wallons est de

29,4 % du total national, ce qui n'est pas très éloigné du pourcentage de la population.

En 2000, pour la première fois depuis très long-

temps, le PIB wallon a augmenté plus vite que celui du pays (de 0,2 %). Ce phénomène de rattrapage lent se confirme bon an mal an.

Les dépenses de recherche et développement ont augmenté rapidement et, en 2001, avec 2,11 %, ont dépassé la moyenne européenne.

Les six axes du redressement

Le monde politique est conscient du retard wallon et a fixé des objectifs pour retrouver le top niveau. Ces objectifs sont fixés à l'horizon 2010, date à laquelle la Wallonie devrait avoir rattrapé la moyenne européenne en termes de richesse produite par habitant et d'emploi.

| | Situation actuelle | Objectif 2010 |
|---|--------------------|---------------|
| Taux de création d'entreprises | 1,5 % | 15 % |
| Taux d'emploi | 54,9 % | 70 % |
| Diplômés du secondaire | 78,3 % | 85 % |
| Formation continuee (taux de travailleurs formés par année) | 4,2 % | 12,5 % |
| Recherche et développement (en pourcentage du PIB) | 2,1 % | 3 % |
| PIB (richesse produite par rapport à la moyenne européenne) | 77,3 % | 100 % |

La voix des entreprises et indépendants wallons

L'Union Wallonne des Entreprises et l'Union des Classes Moyennes sont des partenaires au niveau wallon : concrètement nous nous concertons pour toute prise de position, et sommes le porte-parole du secteur privé en Wallonie.



Union Wallonne des Entreprises

L'UWE est une organisation privée qui constitue auprès des instances officielles (gouvernementales, syndicales, administratives) le porte-parole des entreprises implantées en Wallonie. Alimentée financièrement par les cotisations de ses

quelque 6.000 membres et des 18 fédérations sectorielles avec lesquelles elle a signé un accord d'affiliation, l'UWE dispose d'un staff permanent basé à Wavre. Importante source d'informations sur l'économie et les entreprises, l'UWE anime plusieurs

sites internet, publie une revue mensuelle (Dynamisme Wallon) et effectue de nombreuses études et enquêtes.

1-3 chemin du Stockoy, 1300 Wavre, tél : 010/47.19.40, info@uwe.be, www.uwe.be



L'UCM est la principale organisation francophone d'indépendants : chefs de PME, artisans, commerçants, professions libérales. Dirigée par et pour les indépendants, elle les défend et les représente à tous les niveaux. Indépendante de tout parti politique et non subsidiée,

l'UCM se bat pour une société qui valorise le travail et l'initiative où chacun soit libre d'entreprendre et si possible de réussir. Au fil des ans, l'UCM a développé une série de services en faveur des indépendants : caisse d'assurances sociales, secrétariats sociaux pour employeurs,

guichets d'entreprises, service environnement, aide à la création, au développement et à la transmission, etc.

29-31 avenue A. Lacomblé, 1030 Bruxelles, tél : 02/743.83.83, ua@ucm.be, www.ucm.be



Indispensable de bien s'entourer

Didier Hanin, Administrateur délégué Cedip : *"Même si la situation économique n'est pas des plus florissantes en Wallonie, il y a énormément d'opportunités sur le marché. De nombreux indépendants ayant créé leur entreprise dans les années 70 cherchent un successeur. Pour faciliter la reprise de ces entreprises, il faudrait diminuer les charges administratives, faciliter l'accès au financement et accompagner les candidats repreneurs dans leur démarche.*

L'accompagnement avec un grand "A", c'est une personne qui est au jour le jour aux côtés de l'entrepreneur et qui prend des décisions avec lui. C'est bien plus qu'un conseiller ! Pour un entrepreneur débutant, il est indispensable de bien s'entourer. Il ne faut pas hésiter à faire son autocritique et aller chercher la personne qui complètera son profil."

Innover ou décliner

1. Créer

Constat

Pour augmenter le nombre d'employeurs, il faut le moins possible d'obstacles à la création, au développement et à la transmission des entreprises. Or les obstacles sont là : la paperasserie et les charges sociales n'encouragent pas à se lancer dans l'aventure entrepreneuriale ou d'agrandir son entreprise, le coût du travail freine l'embauche, les droits de succession/donation doivent mieux prendre en compte la transmission d'entreprises. L'accès aux moyens financiers pour le démarrage d'une entreprise reste aussi une difficulté, en dépit des outils régionaux créés pour faciliter cet accès. Les entrepreneurs ne parviennent pas toujours à boucler un budget équilibré (ratio fonds propres / emprunts) pour assurer une viabilité à leur projet.

Avancées¹

- ✓ Lancement du site internet www.creation-pme.be ;
- ✓ Création de la Sowalfin (Société wallonne de financement et de garanties des PME) ;
- ✓ Renforcement des fonds d'amorçage des universités ;
- ✓ Création d'un fonds de pré-amorçage ;
- ✓ Création de la bourse de pré-activité.

1. Les avancées répertorient les initiatives prises sous la législation 1999-2004 et qui correspondent à des demandes exprimées par l'UWE et l'UCM.

Propositions

- Améliorer le soutien aux entrepreneurs débutants (micro-crédits, prêts subordonnés, aides à la gestion...) ;
- Permettre aux structures d'appui d'introduire des demandes de financement et de garantie auprès du Fonds de participation ;
- Sensibiliser les agences bancaires aux possibilités des outils de financement régionaux et fédéraux ; tels que la Sowalfin, les invests, ou le Fonds de participation ;
- Evaluation des outils de financement régionaux : Sowalfin, fonds d'amorçage et de pré-amorçage, invests ;
- Mettre en place un mécanisme de type "tante Agathe" pour faciliter le prêt privé entre proches (famille, amis...) ;
- Eviter l'exclusion a priori de secteurs d'activité économique dans les mécanismes d'aides à la création, au développement ainsi qu'à l'investissement en Région wallonne ;
- Revoir les droits de succession pour éviter la disparition d'entreprises saines ;
- Raccourcir les délais de création d'entreprise ;
- Dans le domaine de l'environnement, privilégier la déclaration (ce qui nécessite l'adoption de conditions intégrales d'exploitation pour toute la Classe III).

2. Investir

Constat

Au cours des dix dernières années, le taux d'investissement wallon, en pourcentage du PIB, est en moyenne annuelle de 3 % inférieur à celui de la Flandre. Avec des conséquences graves sur le présent et l'avenir économique et social de la Wallonie : sans investissement, pas d'entreprises ; sans entreprises, pas d'emplois. Les investissements restent frappés en Wallonie de différentes taxes. Le précompte immobilier dans tous les cas. A cela s'ajoutent, selon la commune ou la province, une taxe sur la force motrice, une taxe industrielle compensatoire, une taxe sur la superficie... Le total de ces taxes additionnées pendant la durée d'amortissement du bien peut atteindre le coût de l'investissement. La réforme des incitants à l'investissement (dites "lois d'expa") n'a pas apporté, pour les PME, les simplifications espérées, notamment en matière de critères d'octroi des primes.

La Wallonie doit mieux profiter de sa situation géographique privilégiée. Les réseaux de transport sont denses et multimodaux mais ils souffrent d'un entretien médiocre, d'une qualité de service inégale et d'un manque d'interconnexions.

Avancées

- ✓ Gel de l'indexation du précompte immobilier et relèvement du plafond d'immunisation ;
- ✓ Réforme des lois d'expansion : contractualisation pour les grandes entreprises, soutien aux investissements environnementaux ;

- ✓ Création de nouvelles zones d'activité ;
- ✓ L'intégration de l'OFI (organisme chargé d'attirer les investisseurs étrangers) dans l'Agence wallonne à l'Exportation devrait faciliter les actions de recherche d'investisseurs.

Propositions

- Mise en œuvre des nouvelles lois d'expansion économique et leur évaluation ;
- Faire mener aux invests (SRIW, Sowalfin...) une véritable politique de "capital-risque", en renforçant leur capacité d'expertise technique pour juger le potentiel des projets ;
- Globaliser le coût des taxes régionales, provinciales et communales et veiller à maintenir ce coût inférieur à la moyenne des coûts fiscaux dans les régions voisines ;
- Renforcer l'action de l'OFI en s'inspirant des bonnes pratiques en la matière dans d'autres régions d'Europe ;
- Augmenter le budget d'entretien et d'amélioration des réseaux de transport (1,5 % par an de la valeur patrimoniale pour le réseau routier, assurer le dragage des voies navigables...) ;
- Prévoir des zones de transport et de logistique dans les plans de secteur ;
- Améliorer l'image de la Wallonie par l'entretien et le renouvellement du patrimoine immobilier (y compris l'élimination des chancres urbains et industriels).

3. Innover

Constats

L'économie wallonne doit retrouver une compétitivité suffisante pour maintenir et accroître tant son activité domestique que ses exportations. Cette compétitivité dépend pour une large part de la capacité d'innover et de Recherche & Développement des entreprises. En 2001, la part des dépenses totales en R&D a atteint 2% du PIB wallon (0,6% pour les dépenses publiques, 1,4% pour les dépenses des entreprises). L'objectif fixé par l'Europe à Barcelone est d'atteindre 3% du PIB d'ici 2010 (1% du PIB pour les dépenses publiques et 2% pour les dépenses privées). Enfin, des initiatives comme le "clustering" (création de "grappes" d'entreprises, animées par des mêmes objectifs, collaborant en vue de mettre sur pied des projets communs d'innovation, de R&D, d'exportation, de marketing, de diminution des coûts...) peuvent améliorer la compétitivité.

Avancées

- ✓ Doublement du budget wallon de la recherche depuis 1998 ;
- ✓ Développement des "programmes mobilisateurs" en matière de recherche appliquée ;
- ✓ Sensibilisation et soutien aux entreprises désireuses de s'engager dans les programmes européens ;
- ✓ Lancement d'un programme de clustering et de grappes technologiques.



Le partage de compétences dans les domaines de pointe

Francis Henry de Frahan, Administrateur délégué Mecasoft : "La Wallonie possède toutes les compétences humaines pour investir dans la recherche et le développement. Il reste à donner une meilleure accessibilité aux sources de financement en Wallonie, tant dans les démarches administratives que dans les conditions d'obtention. C'est bien souvent vital pour une petite entreprise d'investir dans ce domaine et de maintenir ainsi son avancée en technologie de pointe. Favorisons également le clustering et le partage de compétences. Les PME n'ont pas les moyens de subvenir seules à la recherche. Permettons-leur d'être à la pointe en leur donnant les moyens de le faire."

Propositions

- Etablir un plan pluriannuel d'augmentation des dépenses publiques en R&D pour atteindre l'objectif de Barcelone (70 millions d'euros supplémentaires par an pour la Communauté et la Région) ;
- Améliorer les mécanismes d'aides publiques à la recherche envers les PME ;
- Assurer une meilleure collaboration entre les entreprises et les autres acteurs de la recherche (universités, hautes écoles, centres de recherche) ;
- Associer plus étroitement les entreprises aux programmes mobilisateurs de la recherche lancés par la Région wallonne ;
- Renforcer encore l'accompagnement des entreprises wallonnes souhaitant participer à l'espace de recherche européen ;
- Clarifier le paysage des centres de recherche en augmentant les collaborations et synergies, notamment dans le but d'atteindre les masses critiques suffisantes ;
- Adopter un décret "clustering" pour clarifier, coordonner et consolider la politique actuelle d'encouragement de cette pratique.

4. Exporter

Constat

L'économie wallonne dépend dans une large mesure des performances de ses entreprises sur les marchés à l'exportation. Globalement, malgré des progrès significatifs, cette performance est encore insuffisante (14 à 15% des exportations belges).

Avancées

- ✓ Création de la Société de financement de l'exportation et de l'internationalisation des entreprises wallonnes (Sofinex), dont la mission est d'offrir un ensemble de produits, services et outils financiers publics pour les opérations internationales.

Propositions

- Poursuivre l'effort budgétaire consenti pour mener une politique de commerce extérieur active, avec une augmentation des moyens financiers de la Sofinex (et autres mécanismes de soutien des investisseurs wallons à l'étranger) ;
- Concrétiser le projet de réassurance du Ducroire par la Sofinex, pour permettre au Ducroire d'augmenter sa capacité d'assurance en faveur des entreprises wallonnes ;
- Collaborer plus efficacement avec l'Agence fédérale pour le Commerce extérieur (ex-OBCE) pour maintenir des missions économiques "belges".

Des emplois...

5. Davantage de flexibilité

Constats

En Belgique, engager quelqu'un coûte très cher : c'est un grand frein au développement des entreprises, et donc de l'emploi. C'est pourquoi, tous les 2 ans, les partenaires sociaux (patrons et syndicats) fédéraux négocient les niveaux des coûts salariaux. Sous peine de rendre vraiment trop chère l'embauche de travailleurs supplémentaires, il est essentiel que cet esprit de modération salariale soit partagé par tous les agents économiques, notamment ceux du secteur public. Par ailleurs la grande rigidité du droit social belge est un autre frein : il est compliqué et lourd d'adapter ses besoins en main-d'œuvre au volume exact de travail. Une situation intenable en regard du nombre élevé de chômeurs.

Propositions

- Mesurer et adapter chaque mesure régionale et communautaire au regard de son impact sur le coût salarial et la charge administrative des entreprises ;
- Modérer les augmentations salariales dans les secteurs public et non-marchand, comme dans le secteur privé ;
- Réduire les effets de pièges à l'emploi des mesures de socialisation, notamment lors des correctifs au statut du demandeur d'emploi ;
- Répondre aux pénuries d'emploi par une politique active de placement et d'accompagnement des chômeurs. Pour ce faire,

renforcer le contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi et amplifier l'accompagnement dès le 3^e mois de chômage ;

- Autoriser le recours à l'intérim dans le secteur public ;
- Favoriser et soutenir les partenariats développés par les agences d'emploi privées de manière à répondre aux besoins tant des chercheurs d'emploi que des entreprises.

6. Davantage d'emplois privés

Constats

1.045.000 personnes travaillent en Wallonie : 210.000 indépendants et 465.000 salariés du secteur privé, pour 370.000 personnes dans les secteurs public et non-marchand : les administrations, l'enseignement, la santé... Autrefois dit, moins de 2 travailleurs sur 3 doivent générer suffisamment de valeur ajoutée pour qu'une partie de celle-ci puisse être utilisée pour subventionner les emplois publics et non-marchands. Ces emplois répondent à des besoins collectifs fondamentaux ; mais la balance emplois privés/publics évolue au fil des ans en faveur du secteur public. L'aggravation de ce déséquilibre hypothèque l'avenir de notre économie, et par là, l'ensemble des services publics et non-marchands.

Avancées

- ✓ Des chèques à la création d'entreprises soutiennent les candidats entrepreneurs.



On peut être entrepreneur à 14 ans

Thierry Romain, Directeur Siemens Wallonie : "Au jeune, je dirais qu'il doit multiplier les expériences, savoir que c'est lui-même qui décide de sa carrière et non les autres, que "l'engagement" dans le monde de l'entreprise ne commence pas à 25 ou 30 ans, mais bien avant. L'esprit d'entreprendre ne tombe pas du ciel. Déjà aujourd'hui, en secondaire, à 14 ou 16 ans, il ne faut pas être passif, contemplatif mais l'on peut être entrepreneur. On peut être délégué de classe, prendre des initiatives, organiser des activités diverses, on ne doit pas se cacher derrière les autres."

Des emplois pour notre temps

Propositions

- Poursuivre les actions qui donnent le goût d'entreprendre, la familiarisation avec le monde de l'entreprise ;
- Miser sur les indépendants et les PME pour créer des emplois nécessaires des "a priori" positifs et la prise en compte de leurs spécificités au travers de l'ensemble des politiques menées ;
- Nécessité d'une concertation sociale responsable (exempte de grèves, séquestration), notamment pour attirer des investissements ;
- Fixer les mêmes règles pour tous, entrepreneurs comme opérateurs publics, en matière de droit social, de fiscalité, de sécurité, d'environnement...

7. Un enseignement pour l'excellence

Constats

Lire, écrire, compter, comprendre le français, maîtriser une ou plusieurs autres langues : voilà ce qu'on demande à un élève qui sort de l'école. Ce sont des savoirs dont l'importance est indéniable pour toute la société. Or, les évaluations externes de l'enseignement en Communauté française montrent

son coût relatif élevé pour une qualité très hétérogène. Il ne faut pas demander aux entrepreneurs privés et indépendants de "récupérer" les manquements : la formation continue dispensée au sein des entreprises n'a pas cette vocation.

Avancées

- ✓ Réalisation de plus de 70 profils de l'enseignement secondaire technique et professionnel ;
- ✓ Ouverture de l'alternance aux élèves de plein exercice.

Propositions

- Un seul ministre pour l'enseignement : fondamental, secondaire, supérieur et promotion sociale ;
 - Installer un pilotage clair et transparent de notre enseignement sur base d'indicateurs publiés annuellement et débattus au Parlement de la Communauté française ;
 - Renoncer aux réformes théoriques d'inspiration socio-pédagogique ;
 - Réaliser des évaluations externes avant et après les réformes et en diffuser les résultats.
- L'école secondaire :**
- Apprentissage accru des langues, prioritairement par immersion et accès soirement par augmentation du volume horaire ;

- Modules spécifiques sur la réalité concrète de l'entreprise durant les deux dernières années (simulations, jeux de rôles, création de mini-entreprises, visites d'entreprises, témoignages...)

L'enseignement technique :

- Implanter dans les écoles les profils qui ont été élaborés par les enseignants et professionnels réunis au sein d'une commission ad hoc (la Commission Communautaire des Professions et Qualifications) ;
- Garantir auprès des enseignants une connaissance pratique du métier technique par le biais de stages systématiques des enseignants dans les entreprises ;
- Approche coordonnée des équipements des écoles par une spécialisation et un accès aux dispositifs régionaux tels que les centres de formation.

L'enseignement supérieur :

- Réussir le processus de Bologne : l'actuel décret "Dupuis" instaure un processus évolutif à évaluer et piloter ;
- Impliquer les milieux économiques dans les volets : recherche, formation de base et formation continue ;
- Mettre sur pied une Business School d'envergure internationale.

8. Des formations adaptées aux besoins

Constats

Les opérateurs de formation doivent se tourner clairement vers les entreprises afin de connaître leurs attentes. Une politique de formation vise à combler l'éventuel écart observé entre les savoirs possédés et attendus des travailleurs. Elle ne doit pas se confondre avec une politique d'insertion sous peine d'engendrer des phénomènes de substitution artificielle entre travailleurs, comme par exemple dans le dispositif de convention de premier emploi. Dans cette logique, les incitants régionaux à la formation professionnelle n'ont pas comme objectif d'insérer des faiblement qualifiés mais bien de soutenir l'augmentation des compétences des actifs occupés.

Avancées

- ✓ Simplification et mise en conformité des incitants formation au contexte européen ;
- ✓ Création de centres d'excellence.

Propositions

- Développer une offre de formation qualifiante répondant aux besoins des entreprises ;
- Rendre la formation en alternance viable, simple et pratique pour les entreprises (cfr modèle IFAPME) ;
- Pour FOREM Formation, atteindre un volume de minimum 10% à destination des entreprises ;
- Concentrer les incitants régionaux sur des objectifs de qualification technique et non d'insertion ;
- Valoriser les mécanismes d'aides existants (chèques-formation, chèques-formation à la création d'entreprises, Plan Formation Insertion, crédit-adaptation) ;
- Utiliser la cotisation de 0,05% de masse salariale actuellement destinée au plan d'insertion pour soutenir les politiques de formation des entreprises ;
- Amplifier les actions Qualité totale.



La complémentarité et non le conflit

Sophie Bertholet, Directrice Wallonie Randstad Belgium : "La Wallonie possède tous les atouts pour réussir son défi économique et social. Il reste encore à créer un climat permettant une convergence accrue de ses forces et l'émergence d'une culture du résultat. Quels pourraient être les axes d'action ? Développons la pratique de la complémentarité, et non celle du conflit entre les acteurs socio-économiques ; partageons et accélérons les expériences et moyens privés et publics en matière de formation et d'accompagnement ; créons les conditions de la mobilité porteuse d'emploi (flexibilité, transport adapté...) ; simplifions l'administration en gardant constamment en tête le double objectif d'efficacité des processus et de satisfaction de toutes les parties concernées."



Uniformiser les procédures

Fabienne Heuse, Administratrice déléguée "Amalthée" : " J'accepte de me soumettre aux différentes règles en matière environnementale. Mais il faut avoir conscience que toutes les formalités administratives viennent grever le travail quotidien des PME. Il n'est pas concevable d'ajouter une charge, tant en moyens humains que financiers, aux indépendants qui n'ont qu'une envie, travailler. Je plaide pour l'uniformisation des procédures à tous les niveaux de pouvoir, raccourcissant les délais d'obtention des permis et minimisant l'impact administratif."

La cohérence comme clé du développement durable

9. Cohérence dans l'aménagement du territoire

Constat

Le Gouvernement a proposé 220.000 hectares de zones Natura 2000 et un objectif de 680.000 hectares de parcs naturels, en plus des multiples zones protégées par d'autres statuts. En regard, pour assurer l'activité économique des dix prochaines années, seulement 1.000 hectares de nouvelles Zones d'activités économiques (ZAE) sont considérés dans le cadre du plan prioritaire d'affectation d'espaces à l'activité économique. Malheureusement, aucun site n'est prévu pour de nouvelles zones industrielles spécifiques. Cette politique extrêmement restrictive est en contradiction avec le Contrat d'Avenir. S'il faut créer et développer des entreprises, il faut bien les mettre quelque part !

Avancées

- ✓ Optimisation du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine ;
- ✓ Plan prioritaire d'affectation d'espace à l'activité économique ;
- ✓ Procédure initiée de révision des plans de secteur en vue d'y inscrire de nouvelles zones d'extraction.

Propositions

- Prendre en compte les besoins liés au rattrapage du retard économique wallon dans la politique globale d'aménagement du territoire ;
- Mettre en œuvre les zones d'activités décidées dans le cadre du plan prioritaire ;
- Privilégier, dans les zones d'activités économiques, les investissements productifs, industriels ou artisanaux ;
- Prendre les arrêtés de désignation des sites Natura 2000 en concertation avec les propriétaires et exploitants concernés ;
- Veiller à leur bonne représentation au sein des commissions de conservation.

10. Faire fonctionner le Permis d'environnement

Constat

La mise en œuvre du permis d'environnement est un progrès : les démarches sont plus simples, avec des délais de rigueur. Mais dans les faits, la situation n'est pas encore optimale : peu de chiffres, peu de transparence. Les 800 anciennes demandes en attente, les nouvelles demandes sont traitées différemment selon les sous-régions : trop souvent, les administrations et autorités compétentes ne respectent pas les délais. Ces lacunes sont principalement dues à une mauvaise

affectation du personnel au sein des services concernés et à une informatique déficiente à l'administration.

Avancées

- ✓ Première évaluation des textes en juillet 2003 débouchant sur certaines adaptations en janvier 2004 ;
- ✓ Adoption progressive des conditions intégrales, ce qui augmente le nombre d'entreprises soumises à déclaration (régime plus rapide et plus léger que le permis) ;
- ✓ Formulaire électronique de demande de permis.

Propositions

- Assurer la transparence du système afin d'identifier les modifications à apporter pour améliorer la procédure ;
- Poursuivre et accélérer l'adoption des conditions intégrales d'exploitation afin de rendre la Classe III opérationnelle ;
- Ne pas pénaliser les entreprises dont les permis ne sont pas délivrés par la faute de l'autorité.

11. Respecter les accords de branche

Constat

La Convention des Nations-Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto (réduction d'émissions de gaz à effet de serre) ont été signés sans concertation avec les entreprises, sans estimation des conséquences sur l'économie et sur l'emploi.

La directive établissant un système de quotas d'émission de gaz à effet de serre (directive dite "Emission trading") devait être transposée pour le 31 décembre 2003.

Avancées

- ✓ Une dizaine de secteurs industriels se sont engagés à améliorer leur rendement énergétique et à réduire leurs émissions spécifiques de CO2 ;
- ✓ Début mars 2004, les Régions et le Fédéral se sont mis d'accord sur la répartition de l'effort de Kyoto entre les différents niveaux de pouvoir : - 7,5 % pour la Wallonie par rapport à 1990 ;
- ✓ Le Gouvernement wallon a confié à un consultant une mission d'assistance technique à l'établissement du volet wallon du Plan national d'allocation ;
- ✓ Un avant-projet de décret assurant la transposition de la directive "Emission trading" est en préparation.

Propositions

- Respecter les accords de branche ;
- Allouer gratuitement les quotas demandés par les entreprises en 2004 et 2008 ;
- Faire en sorte que le 1er janvier 2005, les entreprises puissent disposer du permis d'émission requis.

12. L'énergie à coût raisonnable

Constat

La libéralisation des marchés (électricité-gaz) devait diminuer le prix de l'énergie. Mais l'augmentation des ponctions fiscales et parafiscales, tant fédérales que régionales, a globalement entraîné une augmentation du coût de l'énergie. Depuis 1999, en dehors de la problématique des certificats verts, la Wallonie a imposé deux nouveaux prélèvements : la redevance voirie affectée aux communes et la rétribution de raccordement au réseau, affectée à un "Fonds énergie".

Avancées

- ✓ Exonération partielle de quotas de certificats verts mise en place pour les grands consommateurs.

Propositions

- Suppression des taxes introduites au cours de la législature passée ;
- Exonération des taxes énergétiques pour les signataires d'un accord de branche.



Réduire le fossé culturel

Début septembre 2003 débutait un programme de stages de fonctionnaires en entreprise et de cadres du privé à l'administration. Comme Président du Groupe de Travail Simplification administrative de l'UWE, **Philippe Delaunoy** a participé à la mise en œuvre de ces stages : *"J'ai plaidé dès le début pour que se concrétise cette idée. Souvent dans la vie, quand on ne connaît pas, on diabolise. Pourtant, dans ma vie professionnelle, j'ai pu constater combien le fait d'être en présence l'un de l'autre, de travailler ensemble - notamment comme ce fut le cas entre des gens provenant de deux bassins industriels différents - pouvait être fructueux. Ces stages permettent de réduire le fossé culturel existant entre les sphères publique et privée en permettant aux acteurs de se découvrir réciproquement. Il faut à présent multiplier et généraliser ces expériences."*

L'excellence : pour tous !

13. Evaluer le coût avant de décider

Constat

Pour la plupart des actes économiques, une évaluation des impacts environnementaux est imposée : c'est notamment le cas des études environnementales qui se développent, assorties de pénalités, de démarches administratives, cautions, etc. Mais à l'inverse, les conséquences économiques de ces dispositions sont totalement passées sous silence; cela est contraire au principe de base du développement durable qui veut que chaque acte soit analysé selon une triple grille : sociale, économique et environnementale.

Avancées

- ✓ Création d'un modèle mathématique pour l'application du protocole de Kyoto (CO2);
- ✓ Evaluation de la tarification de l'eau à usage industriel.

Propositions

- Imposer que tout nouvel acte législatif et réglementaire, dès le stade d'avant-projet, soit accompagné d'une triple évaluation d'impact, à savoir économique, sociale et environnementale;
- Evaluation économique des réglementations en vigueur et leur impact sur les entreprises wallonnes.

14. Une administration performante

Constat

Le Gouvernement wallon est conscient de l'intérêt de sim-

plifier les procédures administratives. Il a mis en place un commissariat à la simplification administrative, une cellule e-gouvernement et une cellule de lisibilité. Par ailleurs, vu qu'ils les pratiquent quotidiennement, les fonctionnaires sont ceux qui maîtrisent le mieux les réglementations spécifiques. Cette connaissance pointue n'est pas suffisamment traduite dans des circulaires ou notices explicatives mises à disposition des usagers. En outre le statut de la fonction publique laisse peu de place à la souplesse d'organisation et handicape son adaptabilité à l'évolution actuelle de notre société.

Avancées

- ✓ Quelques notices explicatives de formulaires ont été rédigées;
- ✓ Des panels composés de fonctionnaires et d'utilisateurs ont permis de mettre à plat certains formulaires;
- ✓ Le site www.wallonie.be donne un premier aperçu de l'information administrative mise à disposition des utilisateurs;
- ✓ Les stages de fonctionnaires en entreprises et de cadres d'entreprises dans l'administration ont facilité la compréhension mutuelle entre ces deux mondes différents.

Propositions

- Poursuivre et accroître les dynamiques lancées par le commissariat à la simplification et les cellules "e-gouvernement" et "lisibilité", en veillant à la performance informatique de l'administration;
- Obtenir l'adhésion de tous les fonctionnaires au processus de simplification administrative (l'inscrire, comme la démarche qua-

lité totale, dans le mandat des hauts fonctionnaires);

- Ne jamais laisser vacant un poste de direction pendant plus de 3 mois (il est notamment urgent de nommer les dirigeants du Ministère de l'Equipement et des Transports, des administrations de la Recherche et de l'Economie);
- Recentrer les administrations sur leur métier de base et sous-traiter des tâches accessoires et non répétitives dans le cadre de marchés publics;
- Augmenter la flexibilité en créant un pool des fonctionnaires en surnombre pour les mettre à disposition des services connaissant un surcroît temporaire d'activités et en ouvrant le secteur public à l'intérim.

15. Stop au zèle juridique

Constat

Une des causes principales de la complexité ambiante est la volonté de préciser toute réglementation dans le moindre détail. Ceci entraîne une multiplication des textes légaux et leur modification incessante crée une insécurité juridique grandissante (maquis réglementaire). Il est très difficile pour les citoyens et entreprises de maîtriser le "droit", ce qui augmente leur vulnérabilité et freine le développement économique.

Par ailleurs, le législateur fait souvent abstraction du contexte économique et légifère au-delà du prescrit européen, garant d'une concurrence loyale entre les Régions.

Sur les plans fédéral et régional, les obligations s'accumulent, créant un enchevêtrement de contraintes inapplicables et coûteuses pour les entreprises.

Avancées

- ✓ Début de codification du droit de l'environnement.

Propositions

- Diminuer la masse des textes réglementaires en supprimant davantage ce qui est ajouté et en donnant la priorité à une codification par thème des différents droits et obligations;
- Rendre la réglementation efficace en demandant aux administrations de faire un relevé de toutes les difficultés d'interprétation et ensuite y donner une réponse officielle;
- Privilégier le renvoi aux législations européennes et fédérales "sans en ajouter" et pour les textes européens prévoyant plusieurs modalités, transposer les éléments les plus favorables au développement économique.

16. Les niveaux de pouvoir ne peuvent s'ignorer

Constat

De nombreuses compétences des Communautés et de la Région wallonne seraient optimisées par un meilleur emboîtement de leurs politiques respectives. Citons à titre d'exemple la recherche et l'enseignement-formation.

Dans le domaine fiscal, on ne ressent pas de cohérence entre Régions, Provinces et Communes : alors que le Gouvernement wallon a décréé une paix fiscale depuis 1997, les Communes ont quand même augmenté la fiscalité locale plus rapidement que la croissance économique et ce, malgré des transferts financiers impor-

tants en provenance de la Région.

Avancées

- ✓ Accord entre la Région et les provinces pour diminuer les doublons entre niveaux de pouvoir;
- ✓ Impulsion par la Région d'un mouvement de simplification de 30 règlements taxes par la mise au point de "modèles";
- ✓ Impulsion par la Région d'une démarche qualité par le biais du label "communes à bras ouverts";
- ✓ Mise en place de Contrats d'Avenir dans certaines communes.

Propositions

- Tous les niveaux de pouvoir doivent souscrire aux objectifs du Contrat d'Avenir;
- Aucun transfert de compétence d'un niveau de pouvoir à l'autre ne peut se faire sans être accompagné des moyens humains et financiers;
- Modération des dépenses de fonctionnement des communes et provinces (indicateurs liés au PIB);
- Privilégier les ministres "à double casquette" (Région/Communauté) pour des compétences telles que le Budget ou la Recherche;
- Prévoir 2 fois par an un Conseil des ministres commun à la Région wallonne et aux Communautés française et germanophone pour dégager les synergies à mettre en place; ensuite charger une cellule administrative commune du suivi des décisions;
- Mettre en place une véritable collaboration des Banques Carrefours des Entreprises et de la Sécurité sociale avec les administrations régionales.